



Saint Paul sur Yenne

Bulletin 2015 / 2016

Vous reconnaissez ces hameaux ! Mais d'où ont été prises les photos ?

Sommaire

Le mot du maire

L'équipe municipale.....page 1

Les aménagements.....page 3

Les finances.....page 6

Les services techniques.....page 9

La vie dans la commune.....page 12

L'école.....page 19

La vie associative.....page 23

Le personnel.....page 30

Un peu d'histoire.....page 31

La planète au quotidien.....page 33

Nos joies, nos peines.....page 35

Démarches et services.....page 36

Les légendes des photos de la couverture sont à découvrir au cours de la lecture dans les bulles vertes.

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 04 79 36 99 34
- Courriel : mairie.stpaulsuryenne@wanadoo.fr

Chers San-Paulannes et San-Paulans

Ce bulletin retrace les principales décisions et activités menées par vos élus ces douze derniers mois. Bien sûr, si vous souhaitez de plus amples informations sur certains dossiers, n'hésitez pas à nous contacter. L'équipe municipale se tient à votre disposition.

Une large place est aussi accordée aux associations et c'est la moindre des choses au regard de leurs actions en faveur du "bien vivre à St Paul".

Le conseil municipal est dans une année de transition, les principaux projets engagés se terminent. L'année 2016 sera majoritairement axée sur les prochains dossiers à engager.

Concernant le regroupement des communautés de communes, nous pouvons maintenant dire avec une quasi-certitude que celle de Yenne ne fusionnera pas. C'est le choix qu'elle a fait et les services de la préfecture envisagent de le respecter. St Paul a aussi voté en ce sens.

Bon ou mauvais choix ? Bien malin qui peut le dire !

Les défenseurs du "rester seul" affirment, entre autre, que la mise en place d'une grande intercommunalité engendre des coûts financiers supplémentaires, sans pour autant être sûr de faire des économies d'échelle, et que les petites communes ne seront plus représentées.

Les défenseurs du "se regrouper" disent, entre autre, que notre communauté de communes est maintenant trop petite pour traiter certains sujets, nécessitant des subventions régionales ou européennes.

Les deux ont probablement raison. Les mois qui arrivent nous permettront d'y voir plus clair.

Ma gestion au quotidien de la commune me montre que quelque soit le décideur (département, région ou état), les arbitrages sont souvent pris dans l'urgence, sans concertation avec les élus de terrain.

Les règles changent même fréquemment en cours de route. Comment être efficaces et apporter de véritables évolutions dans ce contexte? C'est collectivement que nous devrions agir.

L'état, la région ou le département se désengagent régulièrement de missions importantes qu'elles assuraient jusqu'à présent, pour les confier aux communautés de communes ou aux communes.

Quelques exemples :

- l'instruction des permis de construire ne sera plus assurée par le département mais par la communauté de communes à compter du 01/01/2017 ;
- l'état se désengage de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) pour le transférer à la communauté de communes à compter du 01/01/2018.

Aucun accompagnement financier ne suit ces transferts, tout au plus sont-ils accompagnés d'une loi qui nous "autorise" à instaurer une taxe supplémentaire.

Il n'y a aucun parti-pris politique dans mes propos, puisque ces dysfonctionnements perdurent malheureusement depuis plus d'une décennie.

Heureusement, le printemps lui est au rendez-vous ! Je vous souhaite une bonne lecture sous le soleil de Saint Paul.

Votre maire, Pierre SULAÏCE

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



1

De gauche à droite

- au premier plan :

Raphaël CHARDONNET, Stéphane LOMBARD (troisième adjoint et délégué CCY), Steve HOOGHE (quatrième adjoint), Matthieu CAILLARD (premier adjoint) et Stéphane GAMES.

- au deuxième plan :

Stéphane MERLIER, Laurence BOIRON, Christiane PERRIAND-GENIN, Pierre SULPICE (maire, délégué et vice-président à la CCY), Laurent DEBAY, Maryline ROSSET (deuxième adjointe et déléguée CCY), Sabrina FEIGENBLUM, Frédérique GRUFFAT et André DUPERCHY.

Sandrine DIEBLING CARLES a souhaité quitter le conseil à la fin de l'année 2015 pour raisons personnelles.

L'équipe municipale est composée des commissions suivantes :

**Les BATIMENTS
COMMUNAUX**

Stéphane LOMBARD
Laurence BOIRON
Raphaël CHARDONNET
Maryline ROSSET

Les FINANCES

Matthieu CAILLARD
Steve HOOGHE
Stéphane LOMBARD
Christiane PERRIAND-GENIN
Pierre SULPICE

**Le DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Stéphane LOMBARD
Matthieu CAILLARD
Steve HOOGHE
Maryline ROSSET

**L'AMENAGEMENT DU
CENTRE**

Matthieu CAILLARD
Stéphane GAMES
Steve HOOGHE
Maryline ROSSET

**Les RESSOURCES
HUMAINES**

Stéphane MERLIER
Christiane PERRIAND-GENIN
Pierre SULPICE

La CURE

Frédérique GRUFFAT
Laurence BOIRON
André DUPERCHY
Pierre SULPICE

**Les RELATIONS avec la
POPULATION**

Raphaël CHARDONNET
Sabrina FEIGENBLUM
Laurence BOIRON
Matthieu CAILLARD
André DUPERCHY
Frédérique GRUFFAT
Christiane PERRIAND-GENIN

Le CADRE de VIE

Stéphane GAMES
Laurence BOIRON
Sabrina FEIGENBLUM
Steve HOOGHE
Maryline ROSSET

**Les SERVICES
TECHNIQUES**

Steve HOOGHE
Matthieu CAILLARD
Laurent DEBAY
Stéphane GAMES
Frédérique GRUFFAT
Stéphane LOMBARD

La COMMUNICATION

Laurent DEBAY
Frédérique GRUFFAT
Stéphane MERLIER
Christiane PERRIAND-GENIN
Pierre SULPICE

Les APPELS d'OFFRES

Pierre SULPICE
Laurent DEBAY
André DUPERCHY
Christiane PERRIAND-GENIN

L'ECOLE

Maryline ROSSET
André DUPERCHY
Sabrina FEIGENBLUM
Stéphane MERLIER

Evelyne Barbiéri, Jean Claude Blondeau, Sophie Buisson-Bertrand, François Choulet, Sandrine Diebling-Carles, Kate Fontaine, Claudine Marten, Juliette Prod'homme, Patrick Prod'homme, Michel Vignollet et Angélique Vigreux participent à différentes commissions en tant que volontaires.

L ES NOUVEAUX LOGEMENTS DU CENTRE

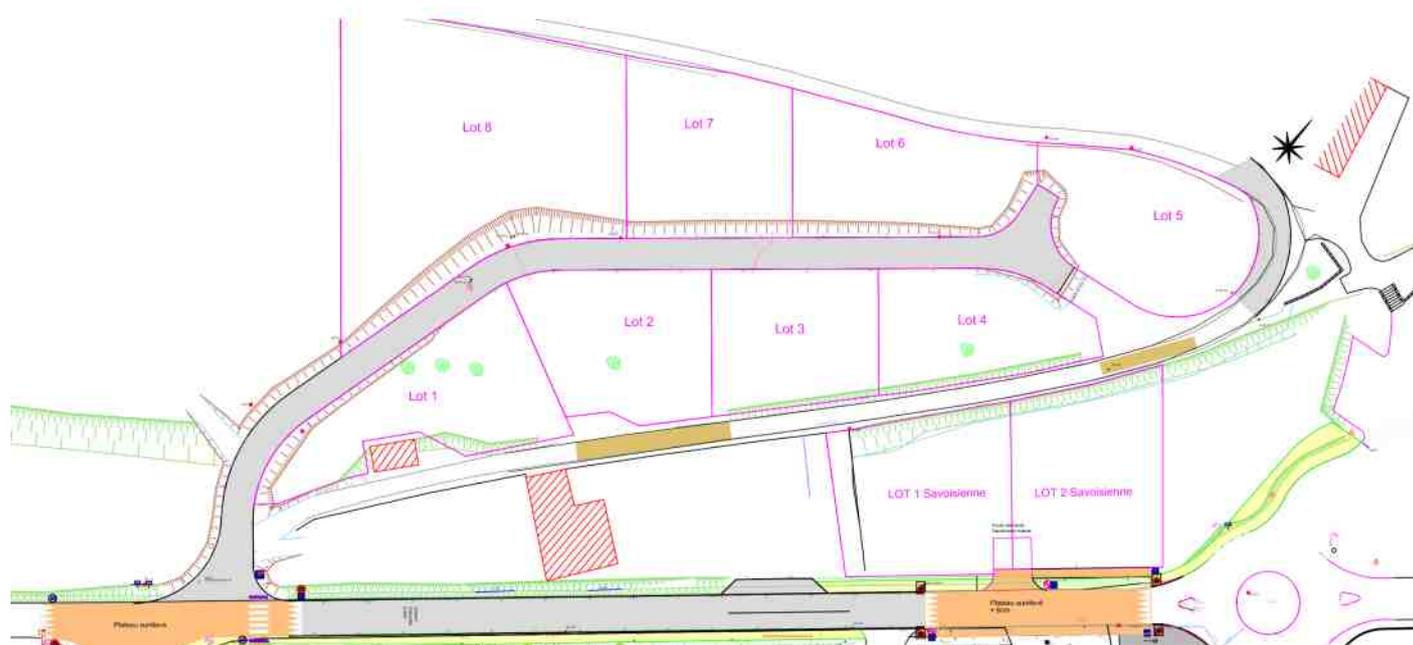
La première partie des logements du centre village a été livrée entre juin et septembre 2015 par la Savoisienne. L'aménagement des cheminements piétons à travers le lotissement, et notamment vers le tennis est en cours de réalisation en ce début d'année 2016.

En effet, courant 2015, la commune a fait l'acquisition des terrains nécessaires à la modification de l'accès au lotissement situés au dessus de la maison Bodin.

Le projet d'aménagement a été revu en concertation avec la Savoisienne. A cette occasion, les lots ont été redécoupés ; il y aura huit maisons au lieu des dix initialement prévues sur le haut de la colline.

Les deux bâtiments collectifs, prévus en bordure de RD, ont été transformés en deux maisons individuelles pour mieux répondre à l'attente des futurs acquéreurs.

Les travaux de voirie à la charge de la mairie se terminent en ce moment.



3

L A PLACETTE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre du village, les sapins, devenus trop imposants, ont été abattus pour préserver le mur du cimetière et les tombes.

La placette entièrement rénovée, offre un espace plus aéré ainsi qu'un accès piéton au terrain de tennis.

En accord avec les co-propriétaires du lotissement Prés Moutons, chacun peut rejoindre les Michauds à pied en passant par la voie privée plutôt que de longer la départementale.



L E FOUR CALLAMAND

Ce four au centre du village a été acquis par la commune pour perpétuer nos traditions.

Quelques travaux ont déjà été entrepris (réparation de la cheminée..). La restauration du toit se fera sous la houlette du comité des fêtes.

Des règles d'utilisation seront définies prochainement afin de le mettre à disposition du plus grand nombre.

L ES APPARTEMENTS

Sous le suivi de Laurence et Maryline, l'employé communal a rafraîchi les deux appartements situés au-dessus de la mairie avant la venue des nouveaux locataires.

L 'ANCIENNE CURE

L'ancienne cure se destine à offrir deux lieux de convivialité, de rencontres et d'échanges à vous, San-Paulans.

Côté sud du bâtiment, vous disposerez d'une salle pouvant accueillir une trentaine de personnes, équipée de tables mobiles, de chaises et du matériel nécessaire à l'organisation d'une collation : micro-ondes, vaisselle.

L'équipement de cette salle a été grandement facilité par le don du solde de la trésorerie de l'association des boules.

Elle donnera la possibilité aux associations de se rencontrer, au club relax de venir se distraire, discuter et passer de bons moments.

Elle fera sûrement naître des idées d'activités nouvelles sur la commune.

Nous comptons sur vos envies et votre imagination !



Côté nord, une nouvelle bibliothèque ouvrira bientôt ses portes. Premier espace de culture sur la commune, elle se veut également un lieu de vie.

Vous n'y viendrez pas seulement pour prendre des livres mais aussi pour échanger avec d'autres lecteurs, pour bouquiner confortablement, pour passer de bons moments avec vos enfants, pour faire des recherches sur internet... L'équipe de bénévoles, qui ne ménage pas sa peine pour l'ouverture de la bibliothèque, est pleine d'idées d'animations et d'échanges avec le public.

La première ouverture aura lieu le mardi 26 avril.

Les AMENAGEMENTS

L ES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

L'entretien du talus était difficile et dangereux.
Les premiers travaux sont en cours et la végétalisation se fera à l'automne.



E NTRETIEN DE L'ÉCOLE

A l'occasion des vacances, les travaux demandés par l'équipe des enseignantes et du personnel scolaire ou par les parents, sont réalisés.

Quelques exemples :

- La vitrification du parquet de l'ancien bâtiment, de couleur claire pour apporter plus de luminosité dans les pièces. Les enfants ont participé au déménagement de leur bureau.
- La synchronisation des alarmes incendie des deux bâtiments.
- La mise en place d'une barre anti-panique dans la classe des grands.
- La pose d'un tableau d'informations sur le portail.
- La confection de coffres de rangements.
- L'entretien du portail....

5

D ES INSECTES !



De drôles de bêtes se sont posées à proximité de la mairie.

Bel exemple de fin de vie pour ces cercles de tonneaux et machines agricoles.

COMMENT FONCTIONNE LE BUDGET COMMUNAL ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil Municipal.

La commune a obligation de présenter un budget équilibré en recettes et en dépenses.

La section de fonctionnement regroupe :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- les recettes que la collectivité peut percevoir : dotations de l'État et du département, prestations de services, impôts et taxes...

La section d'investissement comporte :

- les dépenses de la commune destinées à réaliser des équipements, à améliorer et préserver le patrimoine, le remboursement de la dette ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État et du département, l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

A SSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarifs

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas les augmenter cette année.

Montant de la redevance d'assainissement applicable du 1er mai 2016 au 30 avril 2017

Cette redevance est payée avec la facture d'eau potable.

- Part fixe : 27 € / an / logement
- Part proportionnelle : 1,30 € / m³

Participation aux frais de branchement pour une maison existante

- 750 €

Participation de raccordement au réseau pour une maison neuve

- Jusqu'à 130 m² de surface de plancher : 7000 €.
- Au-delà de 130 m² : majoration calculée sur la base de 13 € par m² supplémentaire.
- Création de surface de plancher supplémentaire dans un volume existant, partiellement aménagée et ne nécessitant pas un branchement nouveau : participation de 20 € par m².

Compte administratif d'assainissement 2015

| | Dépenses 2015 | Recettes 2015 | Résultat 2015 | Solde fin 2014 | Solde fin 2015 |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| SECTION D'EXPLOITATION | 30 218,99 € | 16 388,42 € | -13 830,57 € | 15 301,55 € | 1 470,78 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 20 846,09 € | 24 476,18 € | 3630,09 € | 65 798,31 € | 69 428,40 € |
| TOTAL CUMULE | 51 065,08 € | 40 864,60 € | -10 200,48 € | 81 099,66 € | 70 899,18 € |

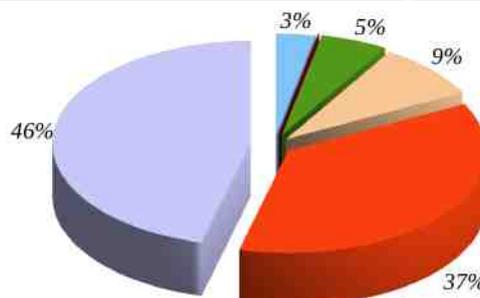
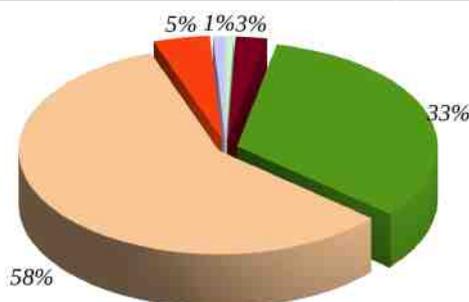
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

C'est un document de synthèse qui présente les résultats annuels de l'exécution du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| RECETTES | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Atténuation de charges | 4 412,83 € |
| Produits des services | 20 852,42 € |
| Impôts et taxes | 266 113,61 € |
| Dotations et participations | 151 473,46 € |
| Autres produits de gestion courante | 11 591,44 € |
| Mandats annulés | 2 885,15 € |
| TOTAL RECETTES | 457 328,91 € |

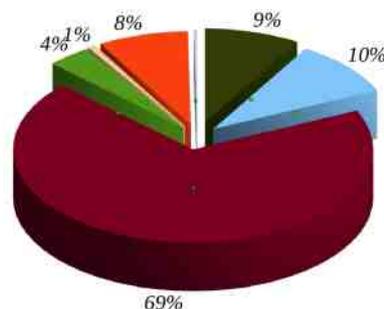
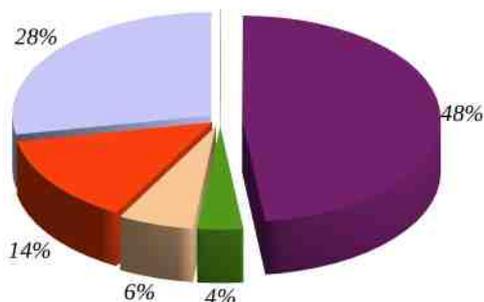
| DEPENSES | |
|------------------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 123 551,23 € |
| Charges de personnel | 98 088,86 € |
| Autres charges de gestion courante | 23 439,25 € |
| Charges financières | 14 665,59 € |
| Charges exceptionnelles | 196,78 € |
| Atténuation de produit | 8 566,00 € |
| TOTAL DEPENSES | 268 507,71 € |



SECTION D'INVESTISSEMENT

| RECETTES | |
|------------------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement | 110 368,00 € |
| FCTVA | 55 238,12 € |
| Intégration frais d'étude | 24 340,08 € |
| Taxe aménagement | 14 691,87 € |
| Couverture déficit 2014 | 189 563,61 € |
| Caution | 300,00 € |
| TOTAL RECETTES | 394 501,68 € |

| DEPENSES | |
|---------------------------|---------------------|
| Matériel Mairie | 695,96 € |
| Voirie | 20 533,32 € |
| Bâtiment technique | 1 800,00 € |
| Aménagement centre | 9 796,72 € |
| Réhabilitation Cure | 174 525,57 € |
| Intégration frais d'étude | 24 340,08 € |
| Remboursement d'emprunts | 21 717,21 € |
| TOTAL DEPENSES | 253 408,86 € |



Le budget 2015 se clôt :

- avec un excédent de fonctionnement de 459 830,68 € qui se décompose ainsi :
 - excédent de fonctionnement 2015 : 188 821,20 €,
 - excédent des années antérieures : 271 009,48 €;
- avec un déficit d'investissement de 48 470,79 € qui se décompose ainsi :
 - excédent d'investissement 2015 : 141 092,82 €,
 - déficit des années antérieures : 189 563,61 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

L'excédent de fonctionnement de l'année 2015 est affecté dans le budget 2016.
Dans les tableaux suivants, les chiffres sont arrondis au millier d'euro près.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| RECETTES | |
|-------------------------------------|------------------|
| Excédent antérieur reporté | 211 000 € |
| Produits des services | 19 000 € |
| Impôts et taxes | 267 000 € |
| Dotations et participations | 94 000 € |
| Autres produits de gestion courante | 11 000 € |
| TOTAL RECETTES | 602 000 € |

| DEPENSES | |
|--------------------------------------|------------------|
| Charges à caractère général | 162 000 € |
| Charges de personnel | 125 000 € |
| Autres charges de gestion courante | 32 000 € |
| Charges financières | 20 000 € |
| Atténuation de produit | 9 000 € |
| Virement budget assainissement | 14 000 € |
| Virement à la section investissement | 240 000 € |
| TOTAL DEPENSES | 602 000 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| RECETTES | |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Affectation déficit 2015 | 249 000 € |
| Subventions d'investissement | 54 000 € |
| Emprunt | 220 000 € |
| FCTVA | 33 000 € |
| Taxe d'Aménagement | 4 000 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 240 000 € |
| Restes à réaliser (cure et aménagement centre) | 325 000 € |
| TOTAL RECETTES | 1 125 000 € |

| DEPENSES | |
|------------------------------------------------|--------------------|
| Déficit 2015 à combler | 48 000 € |
| Matériel Mairie | 20 000 € |
| Voirie | 55 000 € |
| Ecole | 20 000 € |
| Cimetière | 25 000 € |
| Autres bâtiments | 42 000 € |
| Aménagement centre | 87 000 € |
| Ancienne cure | 13 000 € |
| P.L.U. | 10 000 € |
| Economies d'énergie | 50 000 € |
| Remboursement d'emprunts | 28 000 € |
| Opération non affectée | 201 000 € |
| Restes à réaliser (cure et aménagement centre) | 526 000 € |
| TOTAL DEPENSES | 1 125 000 € |

FISCALITE

L'équilibre budgétaire le permettant, cette année encore, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, car ceux des autres collectivités augmentent fortement.

Les taux appliqués depuis 2012 sont donc reconduits à l'identique soit :

- Taxe d'habitation : 11.78 %
- Foncier bâti : 11.79 %
- Foncier non bâti : 76.84 %
- CFE : 21.51 %

Ces taux d'imposition s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Campagne de curage et délimitage

Le recrutement d'un stagiaire en octobre 2015 et les compétences en matière d'utilisation d'une mini-pelle par l'employé communal ont permis de réaliser une campagne de curage de nos fossés et de délimitage de nos voies communales.

La réalisation de ces travaux en interne a permis de faire une économie de l'ordre de 4000 €.

Ces opérations d'entretien, à renouveler régulièrement, assureront la pérennité de nos fossés et la qualité de nos routes.



Autres travaux et entretiens de voiries sur 2015-2016

- Aménagements des plates-formes pour les containers aux Lutrins et aux Vellats ;
- Traversée de chaussée au hameau des Lutrins pour l'écoulement des eaux pluviales ;
- Purge et reprofilage aux hameaux des Combes, Moirouds, la Muraz ;
- Programme de gravillonnage en 2016 sur les routes communales (hameaux des Lutrins, de la Terrosière, Vincents). A cette occasion les particuliers pourront à titre privé, sur réservation auprès de la mairie, profiter d'un prix préférentiel pour la réalisation de leurs travaux de voirie.

La CCY ayant décidé d'abandonner le service épareuse, nous avons dû faire appel à une société spécialisée. Les fauchages de sécurité ont été réalisés aux mois de juin et octobre.

CHEMINS COMMUNAUX

Stockage aux "4 routes"

La réalisation du chantier du tunnel du chat, nous a permis de bénéficier cette année de matériau 0/80 après concassage à moindre coût (10 € la tonne livrée). Ce matériau répond aux critères techniques de la réhabilitation des chemins ruraux et de travaux d'aménagements comme la préparation des plates-formes de tri sélectif. Tout a déjà été utilisé.



La zone de stockage temporaire des "4 routes" rassemble les matériaux issus des différents chantiers de la commune.

Ces matériaux ne sont donc pas en libre service et la plate-forme n'est pas un lieu de dépôt public de déchets.

La déchetterie de Yenne est prévue à cet effet.

Entretien des chemins ruraux

L'accueil d'un stagiaire, ainsi que l'appui d'agriculteurs et de bien d'autres, ont permis d'entamer en mars 2016 la réhabilitation de plusieurs secteurs de nos chemins communaux.

MATÉRIEL TECHNIQUE COMMUNAL

L'acquisition d'une épareuse est en cours pour diminuer le coût du service.

Une demande de subvention FDEC est en cours auprès du département.

Ce matériel permettra d'entretenir nos talus sur les voies communales mais aussi les chemins ruraux accessibles par le tracteur, les abords de la station d'épuration....

Pour limiter et rationaliser la consommation de sel, une commande "saleuse" déportée a été installée dans la cabine du tracteur.

Souhaitant répondre à la demande de bacs à sel supplémentaires, la commune n'a pas eu l'opportunité d'en racheter à un prix raisonnable.

L'employé communal a conçu le 1er bac à sel "Made in Saint Paul" à partir d'anciennes poubelles individuelles.



PROJET SIGNALÉTIQUE

Les hameaux étant souvent mal indiqués, le conseil municipal a décidé de renforcer et d'harmoniser leur signalisation.

Nous engagerons les démarches nécessaires pour qu'ils soient géo-localisables.

*Sur la photo du haut,
vous avez reconnu le hameau des
Vellats !
Le photographe s'est placé côté sud
près de l'intersection de la route des Vellats
et de la D921c.*

P LATES-FORMES DE TRI ET DÉPÔT

Afin de faciliter le tri des déchets, nous avons regroupé sur 4 points de dépôt les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Ils sont répartis sur la commune. Vous avez le choix entre le Lutrin, les Vellats, les 4 routes ou la mairie.

Les travaux de préparation des nouvelles plates-formes du Lutrin et des Vellats, ont été réalisés par l'employé communal pour minimiser le coût d'aménagement.

Les bennes de tri fournies par la C.C.Y. seront en place pour la fin du printemps.

L'installation du container de Chalières est toujours en cours de discussion avec la CCY.



Merci à vous pour vos gestes écocitoyens.

C LASSIFICATION DE LA VOIRIE

La Dotation Globale de Fonctionnement est proportionnelle aux kilomètres de voies communales.

Nous engageons le classement de chemins ruraux goudronnés en voies communales dans le cadre du projet ATESAT (Assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire).

Par ce biais, la commune gagnera en dotation.

L A VIE DE LA BIBLIOTHÈQUE

En 2015 , l'activité de la bibliothèque s'est poursuivie dans la salle d'accueil de la Mairie, toujours avec l'aide de Christine, la secrétaire, qui reçoit les lecteurs aux heures d'ouverture de la Mairie .

Comme l'année dernière, nous sommes allés à la rencontre des élèves, à l'école.

En début d'année scolaire, nous leur avons proposé de créer leur propre marque page et, bien sûr, nous avons continué à leur apporter des livres et à leur faire une lecture lors de nos visites. Ils ont bien compris le fonctionnement actuel mais savent aussi que, bientôt, les livres auront leur place en un lieu nouveau, plus grand, plus confortable, plus fonctionnel, plus convivial et spécialement dédié à la lecture, l'information et la culture d'une manière générale. C'est alors nous qui les accueillerons, avec grand plaisir, et toujours avec des animations autour du livre et de la lecture.

Nous, bénévoles, avons suivi au fil des mois les progrès de ce beau projet.

Nous avons été sollicités pour soumettre nos souhaits et idées sur certains points de l'aménagement.

Par ailleurs, nous avons eu la chance de pouvoir suivre des formations pour mieux appréhender le fonctionnement d'une bibliothèque.

Nous avons aussi eu la possibilité d'informatiser la gestion pour inventorier et côter les livres que beaucoup d'entre vous ont donnés pour étoffer la bibliothèque.

Cette informatisation permettra de gérer les stocks, les emprunts et les lecteurs mais aussi de faciliter les recherches.

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous remercier de vos nombreux dons.

L'équipe s'est agrandie avec l'arrivée de Claudine, Elodie et Aurore.

Christie, Josiane, Martine et Marie-Angèle nous ont fait part de leur volontariat. Nous aurons plaisir à les rencontrer dans les prochaines semaines.

C'est donc une équipe de bénévoles élargie qui travaille à l'ouverture prochaine de la bibliothèque, prévue au printemps 2016.

Dans cette attente, nous restons à votre entière disposition ; n'hésitez pas à nous contacter par l'intermédiaire de la Mairie.

Suite aux réponses à notre enquête les horaires de la bibliothèque choisis sont :

- Le mardi de 13h30 à 15h00.
- Le mercredi de 17h à 19h.
- Le samedi de 10h à 12.

Toute l'équipe des bénévoles

S OIRÉE JEUX

L'association, "L'atelier des jeux", de Yenne a organisé une première soirée jeux en décembre.

La soirée a rencontré un franc succès et sera prochainement reconduite dans la nouvelle salle.



JOURNÉE VERTE

Dans une bonne ambiance et sous un beau soleil, plus de cinquante personnes (bénévoles et associations) ont participé à l'entretien voire à l'ouverture de certains chemins ruraux.

La matinée s'est terminée par un agréable buffet offert par la mairie et organisé par le club des aînés. Cette rencontre inter-générationnelle a été riche en échanges.

Dans la partie sud de St Paul, le chemin de la Manche a été ré-ouvert sur plus de 500 mètres, et dans la partie Nord de la commune ce sont principalement les chemins ruraux liés aux boucles de randonnée qui ont été entretenus.



*La journée verte en 2016 ?
Samedi 4 juin à 8h, venez nombreux !!!*

LA FAUNE ET LA FLORE À SAINT PAUL

Au cours de l'année 2016, le C.E.N. (Conservatoire d'espaces naturels) réalise une étude sur la biodiversité.



Compte tenu de la diversité des habitats naturels retrouvés sur la commune, zones humides, pelouses sèches, forêts de plaine et de montagne, ruisseaux... Saint Paul abrite certainement une biodiversité extrêmement riche. Or selon l'observatoire il ressort que Saint Paul et quelques communes voisines sont parmi les communes les moins connues du département en terme de recensement des espèces.

Nous souhaitons associer la population à ce projet afin de faciliter l'échange de connaissances, et d'accueillir les naturalistes dans la commune.

Ainsi jusqu'à la fin de l'été il sera possible de croiser sur Saint Paul des promeneurs observateurs, bénévoles, membres d'associations, spécialistes de botanique, papillons, libellules, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, champignons... dans le respect des propriétés privées et des activités agricoles bien sûr !

- Les personnes intéressées peuvent participer à ce recensement et faire partager leurs connaissances.
- Un "week-end de lancement" sera organisé par l'observatoire de la biodiversité de Savoie les 21 et 22 mai 2016.

Dans les deux cas, il faut contacter le conservatoire d'espaces naturels de Savoie au 04-79-25-20-32 ou bien par courriel : biodiversite.savoie@gmail.com

S I ON MARCHAIT LA SUITE

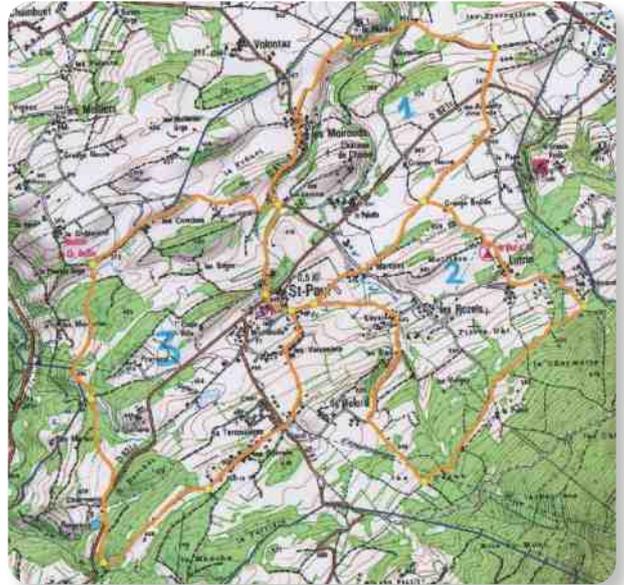
Les itinéraires de sentiers balisés vont voir le jour dans notre commune, ils compléteront ainsi l'offre de circuits dans l'avant pays savoyard. Leur départ se fera depuis la mairie.

Ces randonnées s'adressent à un public familial.

- Deux boucles nord (5,5 et 6,2 km) peuvent se cumuler et former un circuit de 9,3 km.
- Une boucle sud de 6,2km.

Un dossier de demande de subvention a été déposé au département et à la région pour l'achat de la signalétique. Le format des panneaux sera identique à celui des communes voisines.

Les itinéraires devraient être balisés avant cette fin d'année 2016.



L A SEMAINE DÉLIRANTE CHANGE DE FORMAT EN 2016

Bienvenue à "un été entre Rhône et Dent du Chat"

Fort de nombreux témoignages positifs sur la qualité et la convivialité des animations organisées l'été dernier, la commission tourisme de la C.C.Y. soutenue par l'office du tourisme, a décidé de coordonner les événements pour toute la saison estivale.

Les 13 communes de la C.C.Y. s'associent au projet et vous proposeront, chacune à leur tour, une jolie palette de possibilités.

Bien sûr Saint Paul a répondu présent et, accompagné du comité fêtes et de l'association de tennis, nous serons à même de proposer un week-end des plus sympathiques les 30 et 31 juillet.

- Le samedi, rendez-vous au tennis. Au programme : initiation et tournoi. Une buvette et un snack vous seront proposés.
- Le dimanche c'est à la maison Bodin que nous nous retrouverons pour des balades, avec bien sûr de quoi nous restaurer.

Nous affinons les détails, des surprises vous attendent...

Le programme sera disponible dans les commerces et à l'office du tourisme de Yenne à partir de mai/juin.

RÉUNION PUBLIQUE

Nous avons profité de la dernière réunion pour échanger sur les projets en cours et à venir.

Nous vous proposons de renouveler cette rencontre en alternance avec les informations diffusées dans le bulletin.



Rendez-vous vendredi 14 octobre 2016 à 20h.

LA FÊTE DES MÈRES



*Arrive-t-il quelque bonheur ?
Vite, à sa mère on le raconte ;
C'est dans son sein consolateur
Qu'on cache ses pleurs ou sa honte.
A-t-on quelques faibles succès,
On ne triomphe que pour elle
Et que pour répondre aux bienfaits
De la tendresse maternelle.*

Alfred de Musset

Cette année, nous les fêterons le 29 mai à 11h à la salle des fêtes.

LES VOEUX DU MAIRE

*Premier moment convivial de l'année
2016 !*



En 2017, cela sera le 15 janvier à 11h.

LE REPAS DES AÎNÉS

Des tables aux couleurs du printemps, décorées de papillons et de menus réalisés par les enfants de l'école, ont accueilli nos aînés lors de cette journée ensoleillée.



Menu

*Salade périgourdine
Caille désossée farcie au
foie gras
Gratin dauphinois et mille-
feuilles aux carottes
Sorbet et son alcool
Plateau de fromages
Tarte au citron*



Chardonnay
Mondeuse et Pinot
Pétillant de Savoie
Café

*L'apéritif préparé par les élus
tout comme le repas du traiteur ont
été appréciés.*



C'est au son de l'accordéon et la
guitare de Jean Michel et Lionnel que les
danseurs ont envahi la piste.

Merci à tous pour votre bonne humeur !



COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 1945 ET DU 11 NOVEMBRE 1918

De nombreux San-Paulans, toutes générations confondues, se sont rassemblés lors de ces manifestations.



Une présentation des morts de 1915 a été lue à l'occasion du centième anniversaire

- **CALLAMAND Auguste**

1 R 221 – matricule 432. Né le 20 novembre 1894. Cultivateur au chef-lieu. Fils de Pierre et Françoise Clocher. Incorporé au 28e Bataillon de chasseurs à pied de Grenoble le 15 décembre 1914. Passé au 1er Bataillon le 31 mai 1915. Mort pour la France par blessures de guerre devant Angres (Pas-de-Calais) le 28 juillet 1915. 21 ans. Un secours immédiat de 150 francs a été payé à son père le 25 décembre de cette même année.

- **COUTAZ Edouard-Gabriel-Joseph**

1 R 229 – matricule 1155. Né le 24 mars 1895 à Saint-Franc, canton des Echelles (Savoie). Cultivateur à Saint-Paul, lieu-dit non trouvé. Fils d'Antoine et Louise Guillon (non vus sur les recensements de 1901, 1906, 1911). Incorporé au 17e Régiment d'infanterie de Lyon le 15 décembre 1914. Atteint de pneumonie au Dépôt du Corps d'armée le 17 février 1915. Mort pour la France le 4 mars 1915 à l'infirmerie de l'hôpital de Nyons (Drôme). 20 ans.

- **DOGNIN François-Marie**

1 R 125 – matricule 823. Né le 7 février 1877. Cultivateur au chef-lieu. Fils d'Anthelme et Jeanne-Marie Million-Rousseau. Incorporé au 99e Régiment d'infanterie de Lyon le 16 novembre 1898. Caporal le 21 septembre 1899. Sergent le 22 septembre 1900. Envoyé dans la disponibilité le 22 septembre 1901. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 2 août 1914. Adjudant le 11 mars 1915. Tué à l'ennemi au bois de Loclout (Meuse) le 10 août 1915. 38 ans.

- **DOGNIN Henri**

1 R 148 – matricule 778. Né le 7 octobre 1881. Cultivateur au chef-lieu. Fils d'Anthelme et Jeanne-Marie Million-Rousseau. Incorporé au 28e Bataillon de chasseurs à pied de Grenoble le 16 novembre 1902. Soldat de 1ere classe le 20 février 1904. Envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1905. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 2 août 1914. Cité à l'ordre du bataillon le 27 juin 1915 "Très belle attitude au combat du 21 juin 1915". Caporal le 13 juillet suivant. Décédé par blessures de guerre le 10 août 1915 au Mont Lingekopf et Baerenkopf1 (Haut-Rhin). 34 ans.

- **JOUBERT Elie-François-Eugène**

1 R 212 – matricule 1411. Né le 3 mars 1892. Fils d'Eugène et Marie Labeye aux Jeanin. Incorporé au 133e Régiment d'infanterie de Belley (Ain). Mort pour la France le 12 mars 1915 par blessures de guerre à l'hôpital militaire Saint-Charles à Saint-Dié (Vosges). 23 ans. Fiche militaire individuelle manquante dans le registre des conscrits. États de service relevés sur le site "memoiredeshommes". Profession non spécifiée dans le recensement de 1911.

- **MACHET Ange-Anthelme**

1 R 217 – matricule 1083. Né le 25 juin 1893. Cultivateur à la Tour. Fils de Jean-Marie et Josephthe Boisson. Incorporé au 4e Régiment de génie de Grenoble le 28 novembre 1913. Passé au 11e Régiment de génie d'Epinal (Vosges) le 15 avril 1914. Mort pour la France le 5 avril 1915 à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais). 22 ans.

- **MACHET Charles-François**

1 R 212 – matricule 1415. Né à Yenne le 12 janvier 1892. Cultivateur à Lyon. Fils de François et Françoise Picollet de Challière. Incorporé au 22e Bataillon de Chasseurs à pied d'Albertville le 10 octobre 1913. Passé au 14e Bataillon le 4 janvier 1914. Blessé le 30 septembre 1914 à Maricourt (Somme) par éclat d'obus à la cuisse droite. Tué à l'ennemi le 22 février 1915 à Stosswhir (Haut-Rhin). Citation posthume à l'ordre de la Brigade le 14 avril 1915 "A donné le plus bel exemple de courage et glorieusement tombé le 22 février 1915 au cours de la défense opiniâtre d'un village". Croix de guerre, étoile de bronze. 23 ans.

- **MARTIN Eugène**

1 R 207 – matricule 1330. Né à Lépin-le-lac le 11 mai 1891, canton de Pont-de-Beauvoisin (Savoie). Cultivateur à Choisel. Fils de François et Antoinette Reviller. Incorporé au 22e Bataillon de Chasseurs à pied d'Albertville le 8 octobre 1912. Caporal le 10 novembre 1913. Pieds gelés le 15 décembre 1914 dans la région de Remiremont (Vosges). Passé au 114e Bataillon de Pérourges (Ain) le 18 mars 1915. Tué à l'ennemi le 9 octobre 1915 aux combats de Champagne. Inhumé à Saint-Hilaire-le-Grand (Marne). 24 ans.

- **MOIROUD Anthelme**

1R 143 – matricule 592. Né le 5 mai 1880. Cultivateur à Ceyzérieu (Ain). Fils d'Auguste (tisserand aux Moiroud) et Marie-Philomène Montigon. Incorporé au 99e Régiment d'infanterie de Lyon le 16 novembre 1901. Envoyé dans la disponibilité le 18 septembre 1904. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 3 août 1914. Tué à l'ennemi le 25 mai 1915 au bois de Lachalade (Meuse). 35 ans. Tombe n°1229 à la Nécropole nationale "La Forestière" (même ville).

Textes de Colette Million-Rousseau Badet

JOURNÉE PATRIMOINE SAN-PAULANNE

La commune en lien avec le comité des fêtes organise le dimanche 11 septembre une journée patrimoine pour les San-Paulans. La date a été choisie en décalage avec la journée nationale afin de pouvoir profiter des deux journées.

Notre guide, Marie Thérèse Duperchy, nous emmènera au Lutrin et nous l'écouterons conter l'histoire du château disparu...

Retour fin de matinée à la maison Bodin pour un moment de convivialité autour d'un verre.
Possibilité de nous rejoindre sur le site.
Report au dimanche 25 septembre en cas de pluie.

Départ à pied de la mairie à 9h

PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL POUR TOUS EN SAVOIE : LES EPOUVANT'ARTS

Nous avons réalisé 8 épouvantails pour animer la commune avec des matériaux de récupération (bois, grillage, paille, vêtements, tuyaux de plomberie ou fils électriques...). Les épouvantails ont été inaugurés à la salle polyvalente le dimanche 31 mai 2015. Ils s'appelaient : Fanfoué, Nico le beau gosse, John le rappeur, Fleur, Privam, Tavoyarde la fermière, Victoria la stylée et Rasta.



Nous avons demandé aux grands parents, oncles, tantes... et aux personnes volontaires du club des aînés ruraux de nous aider. Nous avons travaillé en groupe sur plusieurs séances.

En lien avec ce projet de fabrication, nous avons donné un spectacle "les Epouvant'arts" à l'école pour le Vacarme de Printemps le 7 avril 2015.



Ce spectacle était le point final de notre projet PACTES : nous avons dansé la danse des épouvantails, nous avons exposé des photos prises par les élèves, nous avons mixé des sons, nous avons joué des percussions... après avoir travaillé toute l'année avec 5 artistes : un professeur de percussion, un professeur de guitare, une danseuse-chorégraphe, un photographe et une musicienne dumiste.

SORTIE CULTURELLE À CHAMBÉRY : LE CHÂTEAU ET LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le 5 juin, nous sommes allés à Chambéry, pour visiter l'exposition temporaire du musée des Beaux-Arts : Rois et Mécènes du Royaume de Piémont, et l'exposition permanente.



Nous avons fait un jeu de l'oie géant dans les jardins du château des Ducs de Savoie, accompagnés d'une guide.

UN ARBRE POUR LE CLIMAT

Le 25 novembre, nous avons planté un liquidambar à côté du city stade, avec l'aide de la municipalité, en prévision de la COP21 Conférence Mondiale pour le Climat à Paris.



C'était le jour de la Sainte-Catherine et nous avons étudié le dicton/proverbe "A la Sainte Catherine, tout prend racine".

Nous avons chanté "le canon des arbres".

PROJET AUTOUR DE LA LECTURE

Depuis septembre 2014, nous poursuivons nos actions et nos rencontres avec les bénévoles de la bibliothèque.

Les élèves apprécient ces rencontres qui les motivent pour la lecture.

Nous commençons le prix littéraire cantonal 2016 : il s'agit d'une sélection de livres, provenant de Savoie Biblio ou offerts par les Amis de l'Ecole.



Nous nous réjouissons de pouvoir fréquenter la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, avec un nouvel équipement.

A cette occasion, les élèves des 2 classes, accompagnés de musiciens de la Compagnie du Chat Aux Grandes Oreilles, proposent une animation musicale, théâtrale et poétique, ouverte au public, dans les locaux de la nouvelle bibliothèque.

*Vous vous invitons à notre spectacle à la salle des fêtes
jeudi 19 mai de 14h à 15h*

LIRE ET FAIRE LIRE



Notre petite équipe de lecture continue son chemin semé de rencontres avec des auteurs anciens et modernes, avec ou sans illustrations, en noir et blanc ou en couleurs : tout semble plaire y compris les jeux de mots et le désir de lire soi-même.

Nous avons pu remarquer, chez certains enfants une bonne, voire très bonne, connaissance du patrimoine littéraire de l'enfance et qui, nous le savons tous, va bien au-delà...

Pour nous, les adultes-lecteurs, ces instants partagés sont sympathiques, joyeux, enrichissants.

Nous sommes tous heureux de nous retrouver chaque lundi.

Ginette, Marie-Hélène et Marie-Thérèse

L ES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le thème développé par les agents du périscolaire, Michèle et Valentine, porte sur les arts.

D'autres activités sont encadrées par les intervenants extérieurs.

Les enfants ont été initiés :

- à la sophrologie par Roselyne,
- à la zumba kid par Nataly,
- à une activité cirque par Aurélien et Lucile (jonglages et jeux d'équilibre).

Claire, illustratrice, travaille sur "l'art de se tirer le portrait" (autoportrait).



S TAGE INITIATION AU CIRQUE ENFANTS-PARENTS



Aurélien MUSSARD, artiste de cirque circassien, organise un stage gratuit enfants-parents le samedi 7 et dimanche 8 mai 2016 à la salle des fêtes de St Paul.

Au programme : jonglage, avec divers objets, jeux ludiques basés sur l'équilibre et les acrobaties, découverte de quelques disciplines aériennes, un peu d'histoire sur l'origine du cirque.

*inscription auprès du secrétariat de la
mairie.*

T RANSPORT DU MERCREDI

Un transport, le mercredi midi, de l'école vers le centre de loisirs de Yenne a été mis en place suite à la demande de parents qui n'avaient pas de solution pour leurs enfants à 11h30.

Les familles participent au coût du transport.

Cette navette instaurée à l'initiative de la mairie sert de test pour les autres communes de la C.C.Y..

L E CLUB RELAX

Fort de ses 34 adhérents, le club, affilié à la fédération "Généralités Mouvement", propose un après-midi récréatif tous les mardis de 14 à 18 H du 1er septembre au 30 juin.



Nous nous rencontrons à la salle des fêtes de St Paul, mise à notre disposition par la municipalité, en attendant une nouvelle installation dans la Cure rénovée.

Au cours de ces rencontres, nous pratiquons plusieurs activités avec un goûter à 16 H (café, thé, infusions, petits gâteaux), la belote favorite de certains, la coinche, le scrabble et autres jeux –avec des moments de franche rigolade-, les boules aux beaux jours.

En 2015, nous avons fait quelques voyages ici ou là :

- Embarquement sur le canal de Savières
- A Sévrier, la maison Paccard où nous avons assisté à la coulée d'une grosse cloche en partance pour la Chine
- Le Jura nous a accueillis avec son vin à Pupillin, son fromage à la Fruitière de la Vallée du Hérisson à Doucier et un déjeuner spectacle à l'Auberge Fleurie à Monnet la Ville
- Découverte des meilleurs ouvriers de France et concert du sosie de Mike Brant à la foire de Savoie.

Nous participons aussi à des activités proposées par les clubs de proximité.

Nous accueillons avec plaisir de nouveaux adhérents. Ne soyez pas timides !!!

Venez-vous détendre avec nous ; nous faisons du covoiturage pour venir à la salle.



Escapade en Forez les 01 et 02 juillet 2016

Vendredi : Visite guidée de l'entreprise du "Chocolat des Princes" à La Tour en Jarez.
Déjeuner au restaurant "Le Valjoly" à Sorbiers.
Visite guidée du Musée de l'Arme, du cycle et du ruban à St Etienne.
Installation à l'hôtel, dîner et nuitée.

Samedi : Visite de la Miellerie des Gorges de la Loire à Roche Molière.
Départ pour un déjeuner-croisière commenté dans les gorges de la Loire.
Visite guidée du Château de Bouthéon à Andrézieux-Bouthéon.

- Renseignements auprès de Andrée Pin au 0479368172, Marie Louise Patat au 0663329469 ou Hélène Vial au 0479659343.

LOISIRS, RENCONTRE, AMITIÉ sont les 3 mots clés de notre association.

TENNIS CLUB SAN-PAULAN

L'assemblée générale de 2015 s'est tenue le vendredi 29 janvier 2016 à 18h00 à la Mairie en présence de 5 personnes : le bureau et Steve HOOGE - représentant du Conseil municipal à qui nous adressons nos remerciements pour le prêt de la salle.

Malgré le manque évident de participants – c'est bien dommage! – l'ordre du jour a été respecté et l'ancien bureau reconduit :

- PRESIDENT : MICHEL VIGNOLLET
- TRESORIER : DENIS CHAMP
- SECRETAIRE : CHARLOTTE ROSSET

Le tennis club SAN-PAULAN fêtait, en 2015, ses 30 ans. Nous en profitons pour adresser une chaleureuse pensée à Gilbert ROSSET, l'un des fondateurs et fervent animateur, qui nous a quitté cette même année.

Afin de relancer notre activité, nous vous proposons un après-midi festif le dimanche 5 juin 2016 durant lequel vous pourrez taper quelques balles et profiter d'un goûter offert par l'association... et prendre des cartes d'adhérent si le cœur vous en dit !

Attention : cette manifestation aura lieu uniquement si le temps est beau et si les branchements eau et électricité sont opérationnels. (Une affiche de confirmation sera présente à l'entrée du cours de tennis).

N'hésitez pas à venir, avec vos enfants et / ou ...vos amis - Nous aurons quelques raquettes à prêter si vous n'en possédez pas!

Le prix annuel des cartes reste inchangé pour les SAN-PAULANS :

- Adulte : 25€
- Enfants (-10ans) : 10€
- Caution clé : 8€

Renouvellement des cartes et des clés à partir du 1er juin auprès de Charlotte 06-14-57-18-48, Denis 06-74-22-07-90 ou Michel 06-30-85-54-72.

*A très bientôt sur le cours!
Au plus tard le dimanche 5 juin 2016*

*Sur la photo du milieu,
cette vue peu connue des
Moirouds a été prise depuis le
réservoir proche du château de Choisel.*

L ES AMIS DE L'ECOLE



Cette année 2015/2016, a merveilleusement démarré avec notre traditionnelle vente de tartes, cuites aux sarments. Pour cette année, encore près de 500 tartes, flans et pizzas, ont été réalisées (et vendues!), dans une superbe ambiance une fois de plus, faisant de cette belle journée un moment rare qui voit se rejoindre toutes les générations du village et ce du matin très tôt jusqu'au repas du soir.

Je profite de cet article pour remercier une fois de plus tous les bénévoles présents.

Rappelons que ces manifestations servent à financer, en partie, les activités culturelles de nos enfants, comme l'achat d'un arbre pour l'école qui a été planté par les enfants, un support "logistique" au père Noël et bien sûr la sortie de fin d'année.

Cette année nous avons proposé une vente de chocolats avant les fêtes de Noël, pour la première fois. Cette grande réussite sera très probablement reproduite et étendue l'année prochaine.

Pour clore l'année 2015, un goûter de Noël a été offert aux enfants et aux parents avant les vacances de Noël. Une remise de cadeaux pour les classes a eu lieu à la salle des fêtes avec la traditionnelle venue du Père Noël.



Début mars, nous avons organisé une vente de Diots et de St Genix.

Enfin, nous organiserons le vendredi 24 Juin la fête de fin d'année pour remercier tout le personnel de l'école et récompenser les enfants de tant d'efforts!

Le Bureau pour rappel :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------------------|
| • Président : J. Feigenblum | Président adjoint : P. Botin |
| • Trésorière : K. Fontaine | Trésorière adjointe : S. Buisson-Bertrand |
| • Secrétaire : S. Merlier | Secrétaire adjoint : X. Milin |

ACCA DE ST PAUL SUR YENNE

Une association dynamique, qui avec l'aide de tous ses bénévoles, a réalisé durant l'année 2015 un local technique pour entreposer :

- les clôtures et batteries pour préserver les champs dans les zones sensibles aux dégâts
- le matériel nécessaire pour les manifestations organisées chaque année. elles permettent l'achat et la maintenance des clôtures .

Un bardage bois viendra embellir la construction au cours de cette année 2016.



L'ACCA tient à remercier toutes les personnes qui nous ont rendu visite à l'occasion de notre manifestation "boudin à la chaudière" et tous les bénévoles qui ont contribué à son succès.

Des dates à retenir :

- le 17 avril ou le 24 avril (date à redéfinir suivant la météo du jour) comptage chamois ;
- le 4 juin élagage des chemins dans le cadre de la journée verte ;
- les 11 et 12 février 2017 boudins à la chaudière.

Le bureau : 06/35/40/25/34

CAVALIERS DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (C.A.P.S.)

Après avoir emprunté en 2014 les chemins de Compostelle dans le sud-ouest de la France, c'est en avril 2015 que le chemin de Stevenson s'est offert à Claude et Patrick en partant bien avant le Puy en Velay pour arriver sous les remparts d'Aigues-Mortes.

La beauté sauvage de la Lozère et des Cévennes a été un vrai émerveillement durant trois semaines.



Le projet de 2016 : rallier les Vosges à St Paul sur Yenne à travers le Doubs et le Jura au mois de juillet, accompagnés durant une partie du parcours par des marcheurs et des vététistes.



Un autre événement a marqué l'association puisqu'il s'agissait d'organiser avec le Comité départemental de tourisme équestre et le centre équestre "Traiz'à cheval" le 43^{ème} rallye Savoie Mont Blanc à Yenne.

Cette manifestation a accueilli pas moins de 330 chevaux qui ont défilé le dimanche 30 août dans les rues de Yenne après avoir parcouru la semaine précédente les sentiers du canton.

Patrick PRODHOMME et Claude GERVASONI

GENERATION BJ

2015 fut pour GENERATION BJ une année en demi-teinte.

Moins de sorties qu'en 2014 car beaucoup de véhicules en cours de restauration mais elles ont été de bonne qualité.

Outre les sorties effectuées habituellement à MONTALIEU ou dans le Jura avec le club TTA d'Ambérieu lors du weekend de Pâques, GENERATION BJ a participé, avec 8 de ses véhicules, au grand rassemblement annuel du CRAZY TOY'S qui se tenait, fin juin, à ST LAURENT DE CHAMOUSSET.

Il s'agit d'un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de la marque TOYOTA. Cet évènement rassemble des passionnés de tous bords : du raid, de la ballade, du trial et même de l'extrême et tout le monde passe du bon temps dans une atmosphère sympathique et hyper décontractée.

Le 31 août 2015, GENERATION BJ a soufflé ses 20 bougies en grandes pompes sur le terrain de TTA.Buvette, restauration, baptême, vente de teeshirts, et bonne humeur ont égayé cette magnifique journée. Un grand merci aux bénévoles et aux visiteurs.



Enfin, la sortie la plus marquante de cette année fut le road book organisé les 26 et 27 septembre par le club entre la France et l'Italie. Week-end mémorable égayé par, d'une part, de magnifiques paysages en altitude situés entre le lac MONCENIS et BRIANCON et des moments de partage forts en émotion lors de pique-niques et repas conviviaux.

C'est aussi cela le 4x4. Partir à la découverte de lieux insolites tout en veillant à ne pas détruire la terre qui nous accueille.

Si vous souhaitez rejoindre notre club, vous pouvez contacter son Président, Gérard. De belles sorties sont prévues pour 2016.

COMITÉ DES FÊTES

Journée à la base de loisir de Motz

Le 14 juillet, le comité a proposé une sortie à la base de loisirs de Motz à tous les San-Paulans. Le transport et le barbecue du midi étaient offerts et chacun pouvait ensuite vaquer aux activités du site : promenade, baignade, pétanque, accrobranche, voitures à pédales pour les petits et les grands, sieste,...

Une belle journée, placée sous le signe de la convivialité et de la détente pour tous les âges.

A refaire en 2016 !!!

Inter-villages 2015



C'est sous une chaleur caniculaire que l'équipe de St Paul s'est illustrée lors de ces jeux inter-villages pour finir à une belle 3ème place.

Les participants de tous les âges ont donné leur maximum.



Fête des Fours 2016

Une météo exceptionnelle les 23 et 24 janvier nous a permis de passer une super fête des fours 2016. La balade gourmande a enregistré une centaine de départs, ce qui a amené un public nombreux dans les 6 fours.

L'ambiance était assurée par nos musiciens itinérants et quelques visiteurs assidus.

Comme toujours les nombreux bénévoles ont assuré la production et la vente des pains et tartes ainsi que le repas du dimanche midi.



Merci à tous !

40 ème Fête des Fours les 28 et 29 janvier 2017

Nous sommes à la recherche de photos sur les 39 dernières fêtes des Fours.

Merci de les confier à Juliette.

L E PERSONNEL DE LA COMMUNE

Vœux du maire au personnel :

C'est dans la bonne humeur, autour d'un verre et d'une part de galette des rois, que Pierre Sulpice, accompagné des conseillers, a présenté ses vœux 2016 au personnel de la commune.

A cette occasion, un chèque cadeau a été remis à chaque employé.

Ressources humaines :

La commune de Saint Paul emploie à ce jour, cinq personnes.

Sur la partie école trois personnes œuvrent au bien-être de nos bambins.

Michèle Latasse et Séverine Bizolon ont des missions d'entretien de l'école et de service des repas.

Séverine est également en charge de l'entretien des bâtiments communaux, mairie, salle des fêtes et prochainement la bibliothèque.

isabelle Gusmérini s'occupe de la partie restauration.

Christine Suel assure le poste de secrétaire de mairie.

Frédéric Chassard effectue les missions techniques et paysagères.

Deux stagiaires ont été accueillis respectivement en octobre 2015 et en mars 2016.

*Sur la photo du bas,
le hameau des Vincents
photographié depuis le virage des
châtaigniers en montant vers le Risolet.*

A VANT L'ÉCOLE GRATUITE

Il est bien connu que c'est à la Troisième République et particulièrement au gouvernement de Jules Ferry que nous devons l'école gratuite, laïque et obligatoire. La gratuité a été décidée par la loi du 16 juin 1881. Quant au caractère laïque et obligatoire de l'enseignement il a été mis en place par la loi du 28 mars 1882.

Avant 1881 le financement des écoles primaires posait de nombreux problèmes aux municipalités. Il avait été en principe réglé par la loi du 15 mars 1850 encore appelée loi

Falloux, du nom du ministre de l'instruction de Napoléon III. Cette loi faisait la part belle à l'enseignement dit "libre" assuré par les congrégations religieuses. Voici par exemple le compte-rendu d'une séance du conseil municipal de Saint-Paul sous le second Empire consacrée au problème budgétaire posé par l'entretien de l'école. Les travaux se déroulent sous l'autorité du maire Dognin. Le procès-verbal de délibération est reproduit sans modification.

« Séance du 9 février 1862. Délibération relative à l'instruction primaire.

L'an 1862 et le 9 février le conseil municipal de la commune de Saint-Paul étant réuni sous la présidence de Mr le maire, en vertu de l'autorisation de Mr le Préfet, en date du 20 janvier 1862.

Présents : MM Héritier Claude, Clocher Joseph, Blanc Louis, Gallay Anthelme, Passet François, Héritier Hugues, Vaisselet Charles.

Mr le président a donné connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850 et des décrets du 7 octobre suivant et 31 décembre 1853 relatives aux dépenses de l'enseignement primaire et a invité le conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1863. Le conseil après en avoir délibéré a pris successivement les décisions suivantes : il a fixé le taux de la rétribution scolaire pour l'année 1863, savoir :

- 1 - élèves du cours supérieur, abonnement par an 3 francs, au mois septante centimes*
- 2 - élèves du cours inférieur, abonnement par an 2 francs, au mois cinquante centimes (1)*

*Il a arrêté le traitement de l'instituteur communal pour la dite année à la somme de **600 francs** (2). Et a réglé les autres dépenses de la manière suivante :*

- loyer de la maison d'école ou indemnité de logement à l'instituteur **85 francs**.*
- frais d'impression concernant l'instruction primaire à la charge de la commune s'élevant à la somme de **5 francs**. **Total des dépenses 690 francs**.*

*Avisant ensuite au moyen de pourvoir à ces dépenses, le conseil municipal a décidé qu'il serait prélevé pour cet objet sur les revenus ordinaires de la commune la somme de **200 francs**, laquelle somme ajoutée*

- 1 - au montant des fondations spéciales qui est de **00francs***
- 2 - au produit de la rétribution scolaire environ 50 enfants payants, évalué à **150 francs***
- 3 - et au montant de l'imposition de 3 centimes additionnels (3) au principal des quatre contributions directes (4) s'élevant à **62 francs**, forme la somme de **412 francs** (200+150+62).*

*En conséquence le département et l'État auront à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et obligations de l'instruction primaire une subvention de **278 francs**. Total égal à celui des dépenses **690 francs**.*

Ecole de filles (5).

En ce qui concerne l'école des filles, le Conseil a fixé le taux de rétribution scolaire pour les élèves du cours supérieur, abonnement par an 3 francs, au mois septante centimes.

*Pour les élèves du cours inférieur : abonnement par an 2 francs, par mois 50 centimes. Il a arrêté le traitement fixe de l'institutrice à **200 francs** et le loyer de la maison d'école ou indemnité de logement de l'institutrice à **20 francs**. Ensemble **220 francs**.*

Cette dépense sera soldée au moyen

- 1 - du produit de fondations spéciales qui est de **00 francs***
- 2 - du produit présumé de la rétribution scolaire environ 30 enfants payants évalué à **60 francs** et dont le recouvrement sera fait par le receveur municipal pour le compte de la commune*
- 3 - d'une somme de **160 francs** qui sera prélevée sur les revenus ordinaires et extraordinaires de la commune. Total égal à **220 francs**.*

Signés Dognin, Héritier Claude, Clocher Joseph, Vaissellet Charles, Héritier Hugues, Blanc Louis, Passer François, Gallay Anthelme ».

Si la dépense est la même pour les parents qui veulent faire instruire leurs garçons ou leurs filles, la disparité du salaire entre l'instituteur et l'institutrice est énorme, dans un rapport de 3 à 1. Le chemin à parcourir pour une égalité de traitement entre hommes et femmes est encore long.

- 1 - Notons toutefois que l'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de payer. De plus, toute commune a la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, à la condition d'y subvenir sur ses propres ressources.
- 2 - La loi prévoyait un salaire minimum à respecter pour le traitement de l'instituteur. Celui-ci était beaucoup plus bas dans le cas d'une institutrice.
- 3 - Centime additionnel : taxe supplémentaire perçue au profit de la commune sur la base d'un impôt national.
- 4 - Les 4 contributions directes : la contribution foncière, la contribution mobilière, la patente, l'impôt sur les portes et fenêtres.
- 5 - Il est à noter que l'on a traité en premier de l'école de garçons, sans même que le rapporteur du texte n'éprouve le besoin de le préciser, tellement les choses allaient de soi. D'ailleurs l'ouverture d'une école de filles devenait obligatoire dès que la population de la commune dépassait un certain seuil. Celui-ci était beaucoup plus élevé que pour l'ouverture d'une école de garçons.

René Clocher



Préserver la planète, ce n'est pas forcément contraignant !
Cela peut être fait simplement et s'avérer économique.

Comment faire avec notre alimentation ?



Mon médecin m'a dit
qu'on doit veiller à son
équilibre alimentaire !



Pourquoi ?
Parce que c'est à
la mode ?

Oui et tu peux
aussi choisir des
produits locaux et
de saison !



Non, parce que
consommer des fruits et
légumes locaux de saison
permet de concilier le respect
de ta santé, de l'environnement
et des producteurs.



L'environnement

- Hors saison, les fruits et légumes sont soit importés de l'étranger, soit cultivés sous serre et souvent les deux à la fois!
- Dans un cas comme dans l'autre leur production aura généré différents types de pollutions.

- En consommant local et de saison, on mange ce qui pousse naturellement dans sa région et l'on découvre ainsi des variétés oubliées.

- L'importation coûte en transport au consommateur et à l'environnement.
- La culture sous serre consomme de l'énergie lorsqu'elles sont chauffées.

- On préserve ainsi la biodiversité agricole : 75 % des variétés agricoles cultivées dans le monde ont disparu depuis 1900.

La santé

- Cueillis à maturité, les fruits et légumes ont plus de saveur ; on en mange donc plus facilement.
- Cultivés en pleine terre, ils ont plus de nutriments que ceux produits sous serre.
- Moins transportés, les produits gagnent en fraîcheur et donc en éléments nutritifs.

| Mai | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fruits | Légumes |
| Cerise Fraise Framboise Rhubarbe  | Ail, asperge, aubergine, betterave, blettes, carotte, céleri, chou-fleur, concombre, courgette, épinards, laitue, navet, oignon, petit pois, poireau, pomme de terre et radis. |

| Juin | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fruits | Légumes |
| Abricot Cassis Cerise Fraise Framboise Groseille Melon  | Ail, artichaut, aubergine, betterave, blettes, carotte, céleri, chou blanc, chou-fleur, concombre, courgette, épinards, fenouil, laitue, navet, oignon, poireau, petit pois, poivron, pomme de terre et radis. |

| Juillet - Aout | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fruits | Légumes |
| Abricot, cassis, cerise, figue, fraise, framboise, groseille, melon, mirabelle, nectarine, pêche, pomme et prune.  | Ail, artichaut, aubergine, betterave, blettes, carotte, céleri, chou blanc, chou-fleur, concombre, courgette, épinards, fenouil, haricot, laitue, maïs, oignon, poireau, petit pois, poivron, pomme de terre, radis et tomate. |

| Septembre | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fruits | Légumes |
| Melon, mûre, myrtille, pamplemousse, pastèque, pêche, poire, pomme, prune, pruneau et raisin.  | Ail, artichaut, aubergine, betterave, blettes, brocoli, carotte, céleri, chou blanc, chou-fleur, choux de Bruxelles, concombre, courgette, épinards, fenouil, haricot, laitue, maïs, oignon, poireau, poivron, pomme de terre, radis et tomate. |

Les conditions économiques et sociales liées à la production

- Manger local et de saison, c'est reprendre contact avec celles et ceux qui nous nourrissent et c'est aussi encourager la production alimentaire près de chez nous.
- Ceci maintient l'activité des paysans sur notre territoire, préserve ses spécificités et garantit l'autonomie alimentaire.

- Aujourd'hui, il est important de protéger les terres nourricières en favorisant le maintien ou la création de petites exploitations de proximité destinées à nourrir les populations là où elles vivent.

- Il est important de revenir autant que possible à une transformation locale des aliments, limitant ainsi les transports sur de grandes distances.



M EILLEURS VŒUX DE BONHEUR AUX JEUNES MARIÉS :

Morgane DE LIGNIERES et Yann BOUSSAROQUE, mariés le 07 mars.

Laura FONTANEL et Aurélien MUSSARD, mariés le 6 juin.

Pierre-Yves CAILLARD et Stéphanie HENRY, mariés le 11 juillet.

Stéphane ROCHER et Sandra MORVAN, mariés le 22 août.



B IENVENUE À :

Eden LAPERROUZE, fille de Jean-Michel LAPERROUZE et de Karen DENTROUX née le 08 janvier.

Bastien BONNET, fils de Jean-Luc BONNET et de Sylvie Vial, né le 21 janvier.

Maëlys MORONI, fille de Sabrina CHAMBROY et Sylvain MORONI, née le 30 mars.

Sophia ABBACI, fille de Marion JACOB et de Lucas ABBACI née le 1er mai.

Loucas DUBUC, fils d'Aurélié DUBUC, né le 18 mai.

Lou DESMOULINS, fille de Anne-laure ROUQUILLE et de Guillaume DESMOULINS née le 12 juin.

Elisa JACOB, fille de Rudy JACOB et de Camille MANGE, née le 04 octobre.

Luz VIDAL, fille de Faustine DORIER et de Frédéric VIDAL née le 12 octobre.

Théo REY, fils de Elodie LEBOIS et de Benoît REY né le 17 novembre.



S INCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

Vicente BROTO décédé le 08 janvier 2015 à Belley à l'âge de 89 ans.

Jeanne GENIX-CHAUSSE, née Gibert, décédée le 04 mars 2015 à Yenne, à l'âge de 89 ans.

Gilbert Alfred ROSSET décédé à saint Paul le 27 mai 2015 à l'âge de 70 ans.

UN DÉFIBRILATEUR

Lors d'un arrêt cardiaque chaque minute compte

Le DAE (défibrillateur automatisé externe) de la commune a été déplacé à l'extérieur pour être accessible plus rapidement.

Il est maintenant disponible sous le auvent du bâtiment technique face à la cure.

Les pompiers, en collaboration avec la commune, vous proposent une information gratuite sur l'utilisation du DAE et sur les gestes de premiers secours le :

samedi 14 mai 2016 à 11 H à la salle des fêtes.

Pour une meilleure organisation, merci aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de la Mairie.

MA RUCHE JE L'AIME, JE LA DÉCLARE !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS, 40 rue du terraillet, 73190 Saint Baldoph.

Merci pour les abeilles !

PIÈCES D'IDENTITÉ

Carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour obtenir ou renouveler une carte nationale d'identité sécurisée, il faut se présenter en mairie avec les pièces justificatives :

- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes ;
- un justificatif de domicile.

Le dossier est ensuite transmis en préfecture.

Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée (Yenne) avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Pour Yenne, il est préférable de prendre rendez-vous au : 04 79 36 70 48.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription s'effectue en mairie et ensuite à l'école.

Pour les enfants de petite et moyenne section :

- L'inscription a lieu à la mairie de saint Jean de Chevelu (tél : 04 79 36 80 11).

Pour les enfants de grande section jusqu'à la fin de la primaire :

- L'inscription a lieu à la mairie de Saint Paul (tél : 04 79 36 81 04).

Pour procéder à l'inscription, il faut se présenter en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Après l'inscription en mairie, prendre rendez-vous avec M^{me} EVRARD, directrice de l'école, au 04 79 36 87 90.

RECELEMENT DES JEUNES

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles dès 16 ans. La démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement et un dépliant.

Documents nécessaires pour le recensement :

- une pièce d'identité ou éventuellement un certificat de nationalité française ;
- le livret de famille des parents ;
- un justificatif de domicile.

Qui peut faire cette démarche ?

La démarche peut être faite :

- par l'intéressé lui-même (obligatoire si la démarche est faite après 18 ans) ;
- par l'un de ses parents ou par son tuteur.

Recommandations :

L'attestation de recensement vous sera demandée par l'école, pour le permis de conduire, pour les concours et les examens.

L'attestation est à garder précieusement car aucun duplicata ne sera délivré.

Tout changement d'adresse ou de situation après avoir été recensé doit être signalé au Centre du Service National de Varces.

Dans l'année suivant votre recensement, vous recevrez une convocation du bureau du service national de Valenciennes afin d'effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense). A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Le recensement à 16 ans facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être effectuée en mairie avant le 31 décembre.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se présenter en mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site :

- mon.service-public.fr.

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

La déclaration préalable concerne des travaux sur une petite surface.

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

La déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Le permis de construire

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Il s'applique :

- Aux travaux créant une nouvelle construction. Ces constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.
- Aux travaux sur une construction existante. Ils concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

PERMANENCES DU NOTAIRE

Le cabinet de notaires de Yenne, Mr MARCZEWSKI et Mme Sophie JOSSERAND, assurera, gracieusement, deux permanences les samedi 4 juin et le 24 septembre de 9h à 12h à la mairie afin de répondre aux questions.

Les rendez-vous sont à prendre en mairie aux horaires d'ouverture.

Les numéros utiles

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Services de secours : 112
- SOS Médecins 73 : 3624
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Cancer info service : 0 810 810 821 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- Enfance maltraitée : 119

Les horaires de la déchetterie

- Du lundi au vendredi : 14h à 17h30 (19h en été du 01/04 au 30/09).
- Le samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 (19h en été).

Communauté de Communes de Yenne

133 rue de la Curiaz 73170 YENNE

- Tél : 04 79 36 90 76
- Fax : 04 79 36 92 72
- Courriel : ccyenne@wanadoo.fr
- Urgence service des eaux : 06 80 60 96 74

Quelques dates à retenir

En avril

- Le 26 : Ouverture de la bibliothèque et de la salle

En mai

- Le 8 à 11h : Cérémonie commémorative
- Le 14 à 11h : Démonstration défibrilateur
- Du 17 au 21 : La bibliothèque en fête
- Les 21 et 22 : La biodiversité
- Le 29 à 11h : Fête des mères

En juin

- Le 5 à 14h : Tennis en fête
- Le 4 à 8h : Journée verte
- Le 4 de 9 à 12h : Permanence du notaire
- Le 16 à 19h : Groupe folklorique "Lebiodouchka"

En juillet

- Le 10 : Intervillages
- Les 30 et 31 : Un été entre Rhône et Dent du Chat

En septembre

- Le 11 à 9h : Journée patrimoine
- Le 24 de 9 à 12h : Permanence du notaire
- Les 24 et 25 : Vente des tartes des "Amis de l'école"

En octobre

- Le 14 à 20h : Réunion publique

En novembre

- Le 11 à 11h : Cérémonie commémorative

En janvier 2017

- Le 15 à 11h : Voeux du maire
- Les 28 et 29 : Fête des fours

En février 2017

- Les 11 et 12 : Boudin à la chaudière

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 16h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 04 79 36 99 34
- Courriel : mairie.stpaulsuryenne@wanadoo.fr